

# Calcul de l'index d'égalité professionnelle femmes-hommes



Société : 23 - CLINIQUE SAINT FARON  
 Période : de 01/2023 à 12/2023  
 Effectifs : de 50 à 250 salariés  
 Critère d'analyse : CSP



## INCALCULABLE

### 1- Ecart de rémunération (40 points)



0

Ecart de rémunération : 10 : 7 Femme ,3 Homme

### 2- Ecart d'augmentations individuelles (35 points)

■ Il y a eu des augmentations et les effectifs comportent au moins 5 femmes et 5 hommes.

35

Un écart de taux d'augmentation est constaté en faveur des femmes.

### 3- Ecart de promotions

Cet indicateur ne s'applique pas aux entreprises de 50 à 250 salariés

### 4- Pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (15 points)



■ 100% des femmes en retour de congés maternités ont été augmentées

15

### 5- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations (10 points)



5

■ Nombre de salariés du sexe sous-représenté : 2

L'index est incalculable car le nombre de points maximum des indicateurs calculables est inférieur à 75.

Société : 23 - CLINIQUE SAINT FARON  
 Période : de 01/2023 à 12/2023  
 Effectifs : de 50 à 250 salariés  
 Critère d'analyse : CSP

## Indicateur d'écart de rémunération

Catégories de postes équivalents :	4 CSP
Seuil de pertinence associé :	5,00%

Catégorie socioprofessionnelle (CSP)	tranche d'âge	rémunération annuelle brute moyenne par EQTP		écart de rémunération moyenne	écart après application du seuil de pertinence	nombre de salariés		validité du groupe (1=oui, 0=non)	effectifs valides (groupes pris en compte)	écart pondéré
		femmes	hommes			femmes	hommes			
Autres	50 ans et +							0		0,00%
	50 ans et +	28 941				6		0		0,00%
	de 40 à 49 ans	24 659				6	2	0		0,00%
	de 30 à 39 ans	24 665	24 528	-0,56%		7	3	1	10	0,00%
	- de 30 ans					2	2	0		0,00%
Ingénieurs et cadres	50 ans et +					1	1	0		0,00%
	de 40 à 49 ans							0		0,00%
	de 30 à 39 ans					2		0		0,00%
	- de 30 ans							0		0,00%
TAM	50 ans et +	45 216				6		0		0,00%
	de 40 à 49 ans	43 982				10	1	0		0,00%
	de 30 à 39 ans	32 837				14		0		0,00%
	- de 30 ans	31 368				7		0		0,00%
ensemble des salariés		30 896,12	8 175,89	-277,89%		70			10	0,00%

Indicateur calculable (1=oui, 0=non) :	0
Indicateur d'écart de rémunération (%) :	INCALCULABLE
Note obtenue sur 40 :	0

## Indicateur d'écart de taux d'augmentations individuelles

	Nombre de salariés augmentés au cours de la période de référence		nombre de salariés		taux d'augmentation		écart de taux d'augmentation	écart absolu de taux d'augmentation	écart en nombre équivalent de salariés
	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes			
	ensemble des salariés	2		61	9	3,3%	0,0%	-3,3%	3,3%

Indicateur calculable (1=oui, 0=non) :	1	Il y a eu des augmentations et les effectifs comportent au moins 5 femmes et 5 hommes.
Ecart absolu de taux d'augmentation (points de %)	3,3	Un écart de taux d'augmentation est constaté en faveur des femmes.
Ecart en nombre équivalent de salariés :	0,3	Si ce nombre d'hommes supplémentaires avait bénéficié d'une augmentation, les taux d'augmentation seraient égaux entre hommes et femmes.
Note écart absolu de taux d'augmentation :	25	
Note écart en nombre équivalent de salariés :	35	
Note obtenue sur 35 :	35	

Société : 23 - CLINIQUE SAINT FARON  
Période : de 01/2023 à 12/2023  
Effectifs : de 50 à 250 salariés  
Critère d'analyse : CSP

## Indicateur d'écart de taux de promotions

Cet indicateur ne s'applique pas aux entreprises de 50 à 250 salariés

## Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité/adoption

Société : 23 - CLINIQUE SAINT FARON  
 Période : de 01/2023 à 12/2023  
 Effectifs : de 50 à 250 salariés  
 Critère d'analyse : CSP

	nombre de salariés de retour de congé maternité/adoption		pourcentage de salariés augmentés
	total	augmentées	
ensemble des salariés	1	1	100,00%

indicateur calculable (1=oui, 0=non) :	1
indicateur de pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité/adoption (%) :	100
Note obtenue sur 15 :	15

La loi sur les augmentations au retour de congé maternité/adoption a été appliquée à tous les salariés.  
 Tous les points sont accordés.

Société : 23 - CLINIQUE SAINT FARON  
Période : de 01/2023 à 12/2023  
Effectifs : de 50 à 250 salariés  
Critère d'analyse : CSP

## Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations

	Nombre de salariés parmi les 10 plus hautes rémunérations			nombre de salariés du sexe sous-représenté
	femmes	hommes	ensemble	
ensemble des salariés	8	2	10	2

indicateur du nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations :

2

Les hommes sont sous-représentés parmi les salariés les mieux rémunérés.

Note obtenue sur 10 :

5